

# Vers un changement de modèle

**D'**après les enquêtes de l'Insee réalisées auprès des ménages, la population semble consciente des grands enjeux écologiques mais attend davantage de l'État. Pour affronter ces enjeux environnementaux, celui-ci lance une "Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable". Il souhaite pour cela faire participer tous les acteurs de la société. Lui-même le fait au travers de la législation et de la mise en œuvre de ses plans ou stratégies en faveur de l'environnement. Le système économique est fortement impliqué dans les plans mis en œuvre, mais il est attendu en termes d'innovations technologiques et de recherche et développement. Le public comme le privé sont amenés à développer les filières et emplois verts. Le monde éducatif y participe également en développant les formations spécifiques à l'environnement et en sensibilisant les élèves à l'environnement. À l'échelle des territoires, les collectivités locales ont un outil, l'Agenda 21 local, qui fédère les acteurs de leur territoire autour d'un projet de développement durable. Quant aux associations environnementales, elles prennent une part de plus en plus active aux instances de concertation. Tous ces acteurs se retrouveront en décembre 2015 à Paris dans le cadre de la prochaine conférence des Nations Unies sur le climat.

Anne Évrard (Dreal), Jean-Marc Mierlot (Insee)

Depuis plusieurs années, la crise écologique se conjugue à la crise économique et sociale qui touche la France et les autres pays. Elle nous rappelle que nos modes de consommation et de développement ne sont pas durables pour les générations futures mais qu'ils sont aussi sources d'inégalités pour les générations actuelles. Face à ce constat, la "Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable" (SNTEDD) 2015-2020 a été mise en œuvre par le gouvernement. Elle vise à franchir un nouveau cap en opérant progressivement une "transition écologique de la France : évoluer vers un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble grâce à une mise en mouvement de l'ensemble des acteurs de la société et secteurs de l'économie."

L'axe 8 de la SNTEDD consiste à "mobiliser les acteurs à toutes les échelles" : en premier lieu, l'État qui intervient à travers cette stratégie nationale et les différents plans ou législations dont elle se fait le relais, qui pour certains ont été cités dans ce document, mais aussi les collectivités locales et territoriales, le système économique, la population, les associations environnementales.

## Le levier de l'innovation

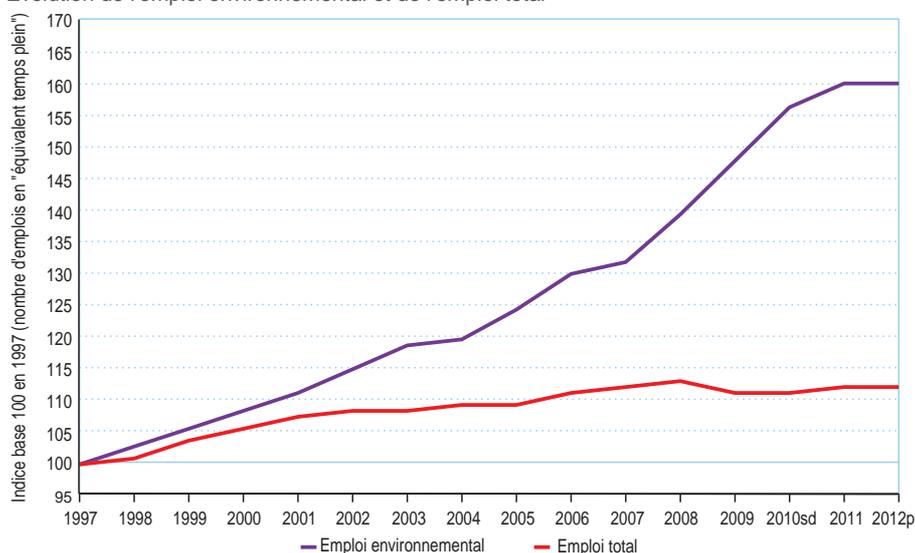
Trois des neuf axes de la SNTEDD sont des leviers pour accélérer et accompagner la mutation de la société :

- Axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financier,
- Axe 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques et
- Axe 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique.

L'effort de recherche est encore insuffisant en Picardie. Il ne représente que 1,7 % des

## 38 L'emploi environnemental progresse plus vite que l'emploi total

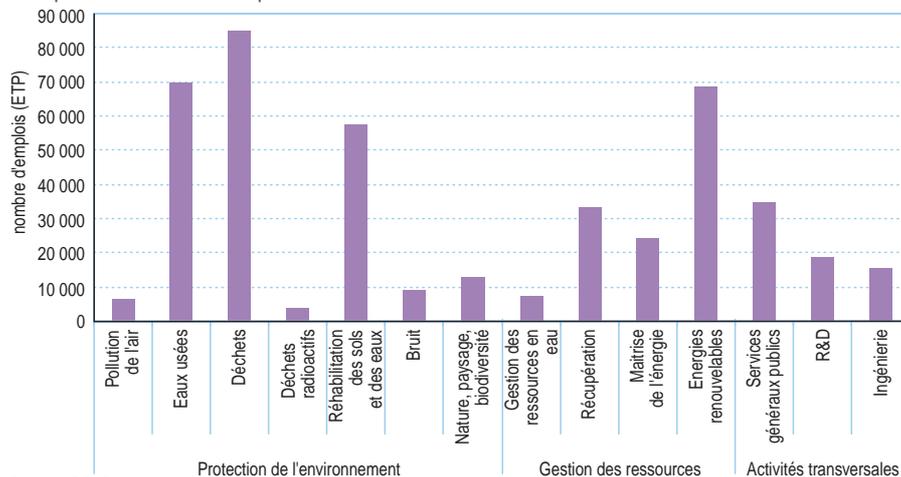
Évolution de l'emploi environnemental et de l'emploi total



Champ : : France entière.  
Source : Insee (Comptes nationaux, base 2005) - SOeS, 2012

## 39 Le traitement des déchets, des eaux usées et l'énergie renouvelable dynamisent l'emploi environnemental

L'emploi environnemental par domaine en France en 2012



Source : SOeS, 2014

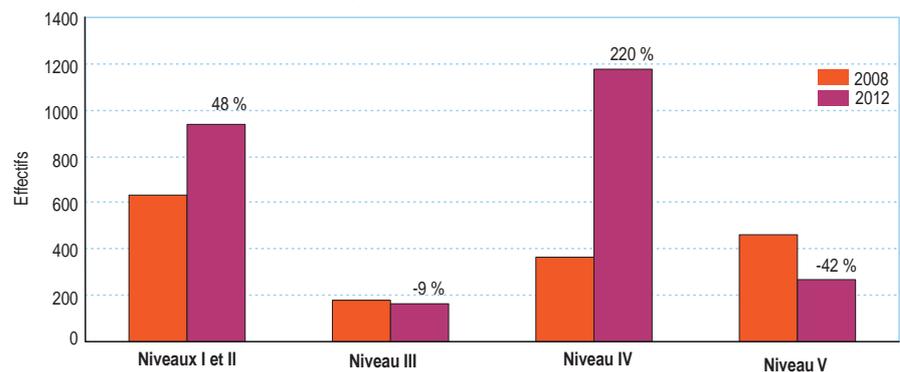
dépenses totales de R&D des entreprises françaises, pour 3 % de la population et 2,5 % du PIB national. La région est cependant le lieu d'innovations s'inscrivant dans une stratégie de développement durable et de préservation de l'environnement. Par exemple, dans le domaine de l'automobile, les équipementiers picards ainsi que la recherche publique sont à la pointe dans les domaines de l'amélioration des performances des moteurs ou de l'allègement des matériaux. Trois pôles de compétitivité à vocation mondiale (i-Trans, Industrie et Agro-Ressources, Up-TEX) travaillent sur le transport innovant, la valorisation du végétal et les matériaux textiles avancés. En 2011, la Picardie est la deuxième région métropolitaine, après la Corse, où les jeunes de 25 à 34 ans sont les moins diplômés de l'enseignement supérieur. En 2012, les cadres représentent 12 % des actifs occupés en Picardie, proportion de cinq points inférieure à celle de France métropolitaine. Ces moindres niveaux de formation peuvent être pénalisants pour la recherche-développement.

### L'emploi dans les éco-activités encore marginal

En 2012, les éco-activités représentent en France 447 500 emplois en ETP soit 1,8 % de l'emploi total. Sur la période 2004-2012, l'évolution moyenne annuelle des effectifs dans les éco-activités s'élève à 3,9 % contre 0,3 % dans l'ensemble de l'économie (figure 38). Sur cette période, l'emploi a fortement augmenté dans les énergies renouvelables (+11,6 %). Ce champ d'activités est dynamisé par l'installation de panneaux photovoltaïques. Il progresse également dans le domaine de la réhabilitation des sols et eaux (12,1 %), soutenu par les conversions à l'agriculture biologique (celle-ci emploie 51 300 ETP en 2012). À l'inverse, les emplois diminuent dans deux domaines : celui de la lutte contre la pollution de l'air (-3,3 %, suite à la baisse importante de la fabrication de parties de pots d'échappements (filtres) pour les voitures) et les eaux usées (-1,4 % : évolution qui suit la tendance de la production dans ce domaine). Un peu plus de la moitié des emplois environnementaux concernent la protection de l'environnement (55 %), 30 % la gestion des ressources et 15 % les activités transversales (services généraux publics, recherche et développement, ingénierie). Les énergies renouvelables, la gestion des déchets et des eaux usées sont les activités qui engendrent le plus d'emplois environnementaux, elles en

### 40 Le nombre de jeunes inscrits en Picardie en formation initiale à l'environnement a doublé entre 2008 et 2012

Effectifs inscrits en formations initiales en environnement en Picardie selon le niveau de formation



Niveau I et II : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2

Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme

Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première)

Source : ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, CEREQ, Base REFLET, Enquête SISE

pourvoient à elles seules la moitié. Sept emplois environnementaux sur dix proviennent des éco-activités marchandes des entreprises : délégation de services publics de gestion des déchets ménagers, travaux d'isolation, fabrication de pompes à chaleur, etc. Les services internes de protection de l'environnement des entreprises génèrent 5 % des emplois et les éco-activités des administrations publiques (services publics ou non marchands) le quart des emplois.

### Les effectifs des formations initiales à l'environnement progressent

En 2012, 2 500 jeunes sont inscrits en formation initiale en environnement en Picardie (figure 40). S'ils restent modestes, ces effectifs ont progressé entre 2008 et 2012, de +55 % en Picardie et de +36 % en France métropolitaine. Dans le même temps, les effectifs des formations non environnementales ont baissé (-9 % en France).

En France, les effectifs en formation initiale en environnement représentent 7,5 % de l'ensemble des effectifs, tous domaines d'études confondus. La répartition des inscrits par niveau est en Picardie assez proche de la répartition nationale. Comme en France, 46 % sont inscrits dans une formation de niveau bac, pourtant peu représentée dans l'offre, et 37 % dans des diplômes de niveau I et II (niveaux supérieurs à bac + 2). Davantage d'élèves sont inscrits en niveau V en Picardie qu'en France, 11 % contre 7 %, ce niveau ne comprenant que les CAP et brevets professionnels agricoles. Ils sont en revanche moins nombreux à suivre une formation de niveau bac + 2 (6 % contre 9 %).

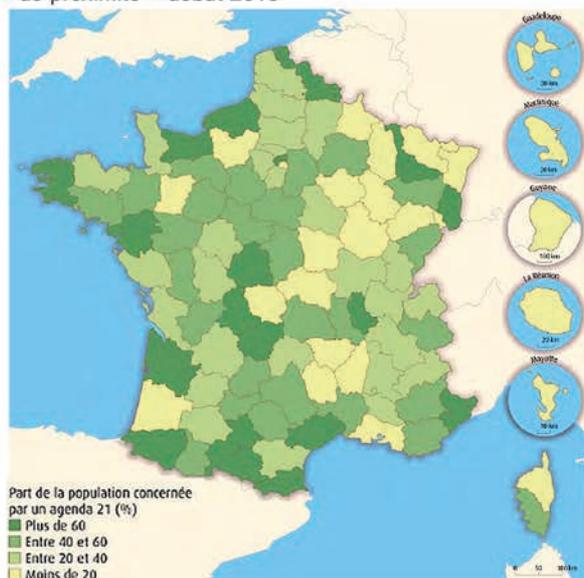
En France, les jeunes hommes sont surreprésentés (71 %) dans les formations à l'environnement et occupent la quasi totalité des effectifs des formations dans le domaine de l'énergie.

### Agenda 21, faible couverture en Picardie

Issu de la conférence de Rio de 1992, l'Agenda 21 local est l'outil des collectivités et des territoires pour mettre en œuvre à leur échelle, la transition vers un mode de développement durable. Démarche d'amélioration continue visant à une évolution du modèle de développement du territoire à moyen et long terme, l'Agenda 21 renouvelle la gouvernance locale en faisant participer les acteurs locaux et les habitants à la réflexion sur l'avenir du territoire et à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions partagés. Il est une des réponses à l'axe 1 de la SNTEDD "développer des territoires durables et résilients". Le nombre de nouveaux Agendas 21 locaux engagés en France croît régulièrement depuis le milieu des années 2000. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 25 % de la population picarde est couverte par une démarche Agenda 21 "de proximité" contre 46 % en France (figure 41). C'est relativement faible comparé par exemple aux 53 % de la région Nord-Pas-de-Calais. La Somme est mieux couverte en Agendas 21 que les deux autres départements : 31 % de sa population contre 22 % dans l'Aisne et l'Oise (figure 42). Certaines démarches Agenda 21 ont été reconnues par le ministère en charge du développement durable pour la qualité de leurs projets stratégiques et la cohérence des politiques menées à l'échelon local, lors des sessions de reconnaissance annuelles. Ce label de

**41 Faible couverture de l'Agenda 21 en Picardie**

Part de la population concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité » début 2013

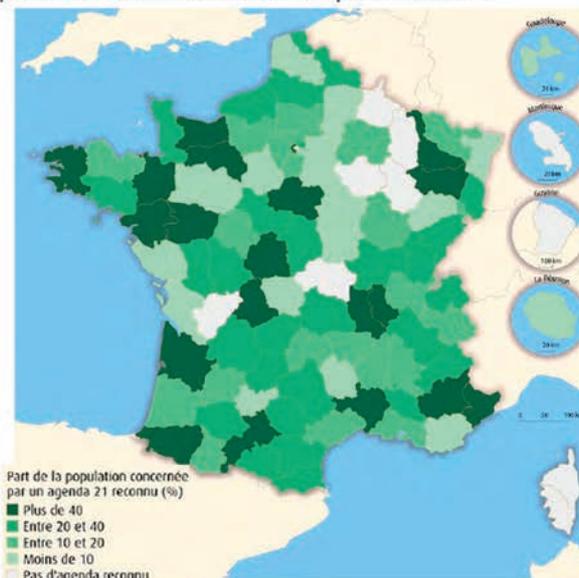


Note : Agendas 21 portés par des communes ou leurs groupements, des pays ou des parcs naturels régionaux, hors Agendas 21 départementaux et régionaux, quel que soit l'état d'avancement de la démarche

Source : SOeS d'après Comité 21, premier trimestre 2013

**42 En Picardie, 15 % de la population est couverte par un Agenda 21 reconnu par le ministère**

Part de la population concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité » début 2013 reconnue par le ministère



Note : Agendas 21 portés par des communes, leurs groupements, des pays ou des PNR, hors Agendas 21 départementaux et régionaux, et ayant fait l'objet d'une reconnaissance par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie entre 2007 et 2012

Source : SOeS d'après Comité 21 et MEDDE/CGDD

qualité est attribué pour 3 ans et peut ne pas être reconduit. En Picardie, 15 % de la population est couverte par un Agenda de proximité reconnu contre 27 % en France et 23 % en Nord-Pas-de-Calais. Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer en matière de développement durable, par la diversité de leurs missions et leur proximité avec les citoyens. Début 2013, 19 collectivités sont engagées dans des démarches d'Agendas 21 quel qu'en soit l'état d'avancement, de l'initialisation à la mise en oeuvre des plans d'actions. La région picarde et ses trois départements ont engagé une démarche (20 démarches régionales et 60 départementales ont été engagées en France). En Picardie, onze démarches concernent des communes seules et quatre des groupements de communes.

### L'éducation à l'environnement et au développement durable EEDD inscrite dans le Code de l'éducation

Comme l'indique l'axe 7 de la SNTEDD "éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable", le développement durable a besoin pour se déployer d'une société formée et informée, capable d'appréhender les enjeux, de faire évoluer ses comportements quotidiens, mais aussi de prendre part aux grands choix de société. La Picardie est d'autant plus concernée que sa population est plus jeune que la moyenne française. La nécessité

d'améliorer le niveau de formation de ces jeunes est aussi un enjeu pour mener à bien la transition écologique dans la région.

La loi du 8 juillet 2013 relative à la refondation de l'école de la République inscrit la mission de L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans le Code de l'éducation. Dès l'école élémentaire, les élèves seront initiés à l'environnement et au développement durable. Les programmes scolaires revisités pour l'école élémentaire sont entrés en vigueur à la rentrée scolaire 2015.

### Les Français de plus en plus concernés par l'environnement

Les enquêtes d'opinion réalisées depuis le début des années 1970 montrent que l'environnement préoccupe de plus en plus les Français. Depuis le début des années 1990, cette sensibilité se renforce d'autant plus que les conséquences de l'action de l'homme sur l'environnement se font de plus en plus visibles et occupent l'agenda médiatique : réchauffement climatique, tempêtes, inondations, pollution de l'air et de l'eau, impacts écologiques des activités agricoles et industrielles, incendies de forêt, marées noires.

Dans ce contexte, l'État a un rôle déterminant à jouer dans la résolution des problèmes relevant de l'environnement. D'après l'enquête de conjoncture auprès des ménages réalisée par l'Insee en

novembre 2014, nombreux sont les individus qui pensent ne pas pouvoir agir efficacement à leur niveau pour lutter contre certains phénomènes, dont l'échelle et les enjeux économiques et politiques qui leur semblent hors de portée. À cet égard, les attentes vis-à-vis de l'État n'en sont que plus élevées, aussi bien en termes d'information que de capacité à agir concrètement.

Au gré des événements et de la médiatisation de certaines controverses, la hiérarchisation des priorités environnementales évolue d'année en année, faisant apparaître des problèmes nouveaux ou faisant resurgir des sujets plus anciens. Percevant différemment les problèmes environnementaux globaux et locaux, les Français classent leurs préoccupations de manière variée selon que leurs inquiétudes en la matière touchent plus ou moins à la qualité de leur cadre de vie. Cependant, les Français classent les quatre grands enjeux écologiques parmi leurs premières préoccupations en matière d'environnement.

Enjeu environnemental majeur depuis quelques années, le réchauffement de la planète lié à l'effet de serre est redevenu dans l'enquête de 2014 la première préoccupation des personnes interrogées (figure 43). Il devance la pollution de l'air et la pollution de l'eau, sujets qui le précédaient dans l'enquête de 2010. Les catastrophes naturelles s'imposent comme le troisième sujet d'inquiétude environnementale des Français. Ces derniers

expriment une attention moins marquée vis-à-vis de sujets comme la disparition des espèces végétales ou animales. La principale préoccupation des ménages en termes de qualité de vie et d'environnement au niveau de leur quartier, est celle du bruit, qui devance le manque de transports en commun ou la pollution de l'air.

Interrogés pour l'Eurobaromètre de 2014 à propos des "Attitudes des citoyens européens à l'égard de l'environnement", les Français citent comme principale source d'information sur l'environnement la télévision, au travers des journaux et des reportages diffusés. Arrivent ensuite, la presse écrite, internet (hors réseaux sociaux) et la radio. Cependant, les Français, encore plus que l'ensemble des Européens, expriment avant tout leur confiance envers les scientifiques et les associations de protection de l'environnement quand il s'agit de juger de la fiabilité des informations relatives à l'environnement. À l'instar des Allemands, les Français se caractérisent par la forte confiance qu'ils accordent aux associations œuvrant en faveur de la protection de l'environnement.

En France, d'après l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie réalisée en 2010 par l'Insee, l'adhésion à une association dans l'action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative ou à une association de défense de droits et d'intérêts communs est plus forte pour les femmes que les hommes, parmi les plus diplômés et parmi les cadres ou professions intermédiaires. Tandis qu'un tiers des Français de 16 ans ou plus adhèrent à au moins une association, ils ne sont que 1 % à adhérer à une association de protection de l'environnement.

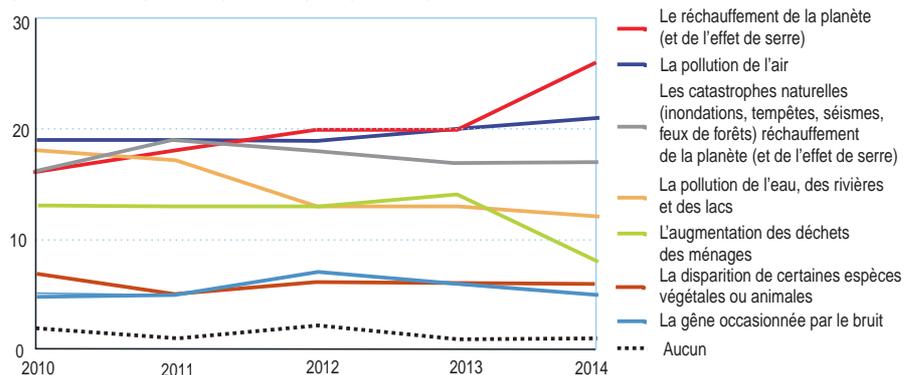
En 2013, les associations de pêche et de pisciculture comptent près de 38 000 adhérents en Picardie et les fédérations de chasseurs 51 000. La part de chasseurs picards dans l'ensemble des chasseurs est de 4,6 % alors que la population picarde ne représente que 3,0 % de la population métropolitaine et le département de la Somme est surreprésenté. La proportion de pêcheurs dans la région correspond à sa proportion dans la population française. En 20 ans, le nombre de pêcheurs a été divisé par deux en Picardie et celui de chasseurs s'est réduit d'un quart.

### Une forte implication des associations dans le domaine de l'environnement

Le mouvement de protection de la nature et de l'environnement est un mouvement récent en France. C'est à partir des années 50-60 qu'une vague de fond provoquée

### 43 Le réchauffement de la planète, en tête des préoccupations des ménages en 2014

Parmi les problèmes suivants liés à la dégradation de l'environnement, quel est celui qui vous paraît le plus préoccupant ?



Source : SOeS, plate forme environnement de l'enquête de conjoncture auprès des ménages, réalisée par l'Insee en novembre 2014

par une série d'excès en matière d'aménagement du territoire (remembrement, assèchement des zones humides, voies routières éventrant les massifs forestiers, urbanisation galopante...) donne son essor au mouvement de protection de la nature.

Les associations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement sont nombreuses et diversifiées. À titre d'exemple, France Nature Environnement fédère près de 3 000 associations de protection de l'environnement réparties sur l'ensemble du territoire français, dont Vie et paysage (à Château Thierry) et Picardie Nature. Association créée en 1968, reconnue d'intérêt public depuis 1976, France Nature Environnement comprend 850 000 adhérents. Une de ses premières actions emblématiques a été la mobilisation à la fin des années soixante pour la sauvegarde du Parc de la Vanoise. Cette impulsion civique associative qui a progressivement mobilisé l'opinion, serait à l'origine de la création du ministère de l'Environnement. Elle a contribué à remplacer peu à peu, en matière d'environnement, l'affrontement stérile par un dialogue constructif avec les élus et l'administration.

L'adoption de la loi sur la protection de la nature en 1976, résultant pour partie du travail de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de ses associations membres auprès du parlement et des gouvernements, marque également le début de la reconnaissance officielle des associations de protection de la nature, en mettant notamment en place des instances de concertation où les associations peuvent être entendues. Ainsi, l'association France Nature Environnement participe à l'élaboration de la loi sur la protection de la nature en 1976, à celle de la Charte de l'Environnement adoptée en 2005 et participe au Grenelle de l'Environnement en 2007-2008. ■

### Un diagnostic utile pour prendre en compte les spécificités de la Picardie lors de sa fusion avec le Nord-Pas-de-Calais

Ce document permet de mesurer les enjeux spécifiques à la Picardie en matière de transition écologique. Il offre ainsi la possibilité de dresser les atouts et les faiblesses du territoire et de dégager des premières pistes d'actions.

Cette expertise sera donc un appui aux décideurs locaux et nationaux pour agir afin de préserver l'environnement dans notre région pour les générations futures.

En particulier, il servira de support pour faire converger les actions en cours et à entreprendre pour mener à bien cette transition environnementale dans le cadre de la grande région résultant de la fusion de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais.

En effet, cet état des lieux montre que les profils des deux régions peuvent être différents dans un certain nombre de domaines. Ce travail permettra donc de prendre en compte ces disparités afin d'être au plus proche des réalités du nouveau territoire et des besoins de ses acteurs, État, collectivités, habitants, associations, qui participeront à la réussite de cette transition.

## La COP21, prochaine conférence des Nations unies sur le climat, rassemble les délégués de tous les pays, les observateurs et les membres de la société civile

La conférence des Nations unies sur le climat, la COP21, se tient à Paris-Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015. Elle entend poser le cadre d'une transition vers des sociétés et des économies sobres en carbone et capables de faire face aux changements climatiques. Elle vise un nouvel accord sur le climat, applicable à tous les pays à partir de 2020, ainsi que la mise en place d'outils permettant de répondre aux enjeux. Son objectif est de maintenir le réchauffement sous la limite de 2°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle (vers 1850).

La COP21 est le plus grand événement diplomatique jamais accueilli par la France : 40 000 personnes sont attendues. Elle rassemblera les délégués des pays, les observateurs et les membres de la société civile. La société civile, dans sa diversité, est très



présente et active dans les négociations climatiques depuis longtemps. Si les COP rassemblent des négociateurs de 195 pays et de l'Union européenne, elles sont ouvertes également à des milliers d'observateurs issus d'entreprises, d'ONG (Organisations non Gouvernementales) environnementales, de collectivités locales, de peuples et communautés autochtones, d'instituts de recherche, de syndicats, d'organisations de Women and Gender, d'organisations de jeunes...

Sur un lieu du site de la conférence accessible au grand public sans accréditation se tiendront des conférences, des débats et des expositions.

[www.cop21.gouv.fr](http://www.cop21.gouv.fr)

## Les indicateurs de développement durable pour les territoires

Pour répondre aux enjeux de développement durable et permettre aux acteurs publics de les décliner localement, le Commissariat général au développement durable (CGDD) et la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) ont construit un référentiel d'indicateurs de développement durable territoriaux.

Ce référentiel est le fruit d'une large réflexion collective, conduite et orientée par un comité de pilotage coprésidé par la Datar et le CGDD de 2008 à 2010. Cette réflexion a mobilisé de nombreux experts, des représentants des associations d'élus, des associations environnementales et des responsables de la production chiffrée d'indicateurs.

Ce processus de travail a permis de décliner les indicateurs de la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 (SNDD 2010-2013) au niveau territorial et d'offrir une lecture de la diversité des territoires. Les différents indicateurs du référentiel sont répartis en huit thématiques, elles-mêmes découpées en plusieurs orientations.

Sous l'appellation d'indicateurs de développement durable locaux, certains indicateurs sont déclinés à l'échelle de la commune, dans une base réalisée conjointement par l'Insee et le SOeS.

Thème	Orientations
Consommation et production durables	Privilégier des procédés de production et des comportements de consommation responsable
	Limiter et valoriser les déchets
Société de la connaissance et développement économique et social	Favoriser le développement du capital humain
	S'adapter aux changements structurels de l'économie et répondre aux défis de la mondialisation
	Encourager des formes de compétitivité pour une croissance durable
Bonne gouvernance	Favoriser une stratégie et un pilotage partagés pour un développement territorial durable
	Renforcer la coopération et la solidarité entre territoires
Changement climatique et maîtrise de l'énergie	Maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et anticiper les effets du changement climatique
Transport et mobilité durables	Rendre soutenable le transport des biens
	Faire évoluer les pratiques de mobilité
	Gérer et limiter les impacts négatifs du transport
Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles	Préserver la biodiversité
	Veiller au bon état des ressources naturelles air - eau - sol
Santé publique, prévention et gestion des risques	Prévenir et gérer les risques majeurs et chroniques technologiques et naturels
	Garantir l'accès aux soins et promouvoir une attitude favorable à la santé
Cohésion sociale et territoriale	Favoriser l'inclusion sociale des populations (équité et mixité sociales)
	Développer les solidarités intergénérationnelles sur le territoire
	Organiser des pôles de vie accessibles à tous

[www.developpement-durable.gouv.fr/Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html)